

PROGRAMME CONCERTÉ SUR L'EAU 2025 - 2030

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DU PCE 2025-2030

La révision du 11^{ème} programme a instauré la rédaction d'une note d'accompagnement pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage contractualisant des programmes concertés pour l'Eau avec l'Agence de l'Eau.

C'est à ce titre que la Communauté de communes du Val de Somme a établi la présente, qui vise d'une part, à préciser en quoi son programme s'intègre dans les objectifs du SDAGE et participe à l'atteinte ou au maintien de la bonne qualité des masses d'eau, et d'autre part, à présenter les objectifs de la collectivité dans les différentes thématiques liées au petit et au grand cycle de l'Eau.

Maître d'ouvrage

- Présentation et objectifs

Créée en 1994, la Communauté de Communes du Val de Somme est un établissement public de coopération intercommunale en fiscalité propre, elle regroupait à la base le canton de Corbie qui compte deux pôles importants : l'agglomération de Corbie/Fouilloy et Villers-Bretonneux.

Elle est constituée de 33 communes, a une superficie de 23 964 ha et compte 26 542 habitants.

Elle est traversée par le fleuve Somme, le canal de la Somme, et les rivières Hallue et Ancre.

Elle est à cheval sur le SAGE Haute Somme et le Sage Somme aval.

Les différentes masses d'eau du territoire sont :

FRAR04 : Ancre

FRAR06 : Avre

FRAR23 : Hallue

FRAR57 : Somme canalisée de la confluence avec le canal du Nord à l'écluse 13 Sailly aval

- Les faits marquants depuis sa création sont :

1994 : Création avec 23 communes regroupant 20 807 habitants.

2006 : Prise de compétence Assainissement

2015 : Prise de compétence PLU

2018 : Pont-Noyelle accède à la CC Val de Somme portant le nombre de communes à 33.

2018 : Prise des compétences : Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et GEMAPI

2019 : Prise de la compétence : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

2020 : Prise de la compétence : Eau potable (sur 24 des 33 communes de son territoire).

2021 : Prise de compétence mobilité

- Objectifs

	Nom	Etat écologique et objectif	Etat chimique et objectif	Paramètres déclassants et/ou cause de dégradation	Action prévue au présent PCE
<u>FRAR04</u>	Avre	Moyen et bon état écologique en 2027	Mauvais et bon état chimique en 2033	Réduire le ruissellement des benzo(a)pyrènes et fluoroanthènes	
<u>FRAR06</u>	Ancre	Moyen et bon état écologique en 2027	Mauvais et bon état chimique en 2033	Réduire le ruissellement des substances atmosphériques polluantes	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV de Ribemont sur Ancre
<u>FRAR23</u>	Hallue	Moyen et bon état écologique en 2027	Mauvais et non dégradation	Réduire le ruissellement des benzo(a)pyrènes	Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV de Warloy Baillon
<u>FRAR55</u>	Somme canalisée aval	Bon et non dégradation	Mauvais et bon état chimique en 2033		Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les BV concernés

Pressions de pollution « Eaux usées domestiques »

Les différentes agglomérations et situation de conformité 2023 :

- Système d'assainissement de Corbie : non conforme au niveau local.
- Système d'assainissement de Daours : en cours de mise en conformité au niveau local.
- Système d'assainissement de Marcelcave : non conforme au niveau local
- Système d'assainissement de Méricourt-l'Abbé : conforme au niveau local
- Système d'assainissement de Pont-Noyelle : en cours de mise en conformité au niveau local.
- Système d'assainissement de Sailly-le-Sec : en cours de mise en conformité au niveau local.
- Système d'assainissement de Villers-Bretonneux : non conforme au niveau local.

Historique des études diagnostiques :

- Système d'assainissement de Corbie : étude diagnostic en cours. La précédente avait été réalisée en 2009,
- Système d'assainissement de Pont-Noyelle : étude diagnostic réalisée en 2022,
- Système d'assainissement de Daours : étude diagnostic réalisée en 2022,
- Système d'assainissement de Marcelcave : étude diagnostic en cours. La précédente avait été réalisée en 2013.
- Système d'assainissement de Sailly-le-Sec : étude diagnostic réalisée en 2013,
- Système d'assainissement de Méricourt-l'Abbé : étude diagnostic réalisée en 2016,
- Système d'assainissement de Villers-Bretonneux : étude diagnostic en cours. La précédente avait été réalisée en 2013.

Zonage d'assainissement des eaux usées :

Sur les 33 communes de la collectivité, 14 relèvent de l'assainissement collectif et 19 de l'assainissement non collectif. Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est de 153 km dont 10 km de réseau unitaire.

Les plans de zonage ont été approuvés par délibérations en 2009.

Contrôle et conformité des assainissements non collectifs :

L'amélioration des réseaux existants permet de diminuer l'impact des agglomérations d'assainissement sur les milieux naturels et de prendre en compte l'augmentation du taux de charge des unités de traitement le cas échéant.

Afin d'aider les usagers à mettre en conformité leur dispositif d'assainissement non collectif, la collectivité a mis en place un dispositif d'aides financières versées auprès des usagers sur présentation de leur certificat de conformité.

Au cours de l'année 2024, 14 installations non collectives ont ainsi pu être réhabilitées.

La gestion des eaux pluviales urbaines

- Défense contre les inondations

Depuis la prise de compétence gestion des eaux de pluie urbaine (GEPU) en 2018, la CCVS intervient pour limiter les problèmes de gestion des eaux pluviales dans différents secteurs de son territoire.

Pour lutter contre les inondations, elle a entrepris la restructuration des mares de Franvillers et Gentelles, l'aménagement d'un fossé en noues d'infiltration à Bussy Les Daours (n° d'opération 18) et la création de noues le long de la RD 1029 à Villers Bretonneux (n° d'opération 32).

- Travaux de lutte contre les inondations et de protection du milieu, rue de la Barette

Toutefois, Le secteur de la rue de la Barette à Corbie rencontre des difficultés de gestion des eaux pluviales avec une double problématique :

- Inondation de la chaussée et d'habitations en aval de la rue de la Crête

Afin de transiter ces eaux du point bas de la rue de la Barette vers l'exutoire des étangs de la Somme, la CCVS a créé en 2023 une noue sur un linéaire d'environ 70 m en domaine privé. De plus, on réalisera un exutoire pourvu d'un dégrillage et d'une zone de rejet végétalisée.

- Traitement de l'exutoire pluvial (protection d'un site écologique remarquable, étangs de la Barette)

Le projet imaginé dès 2019, porte sur un réaménagement d'un fossé existant vers les étangs de la Somme dans une propriété privée du Conseil départemental pour traiter les eaux pluviales urbaines chargées de déchets et de sédiments avant le rejet au milieu naturel. En amont du fossé, on disposera un dégrilleur et une zone de rejet végétalisée.

Cette dernière action reste à être menée est inscrite sous l'opération n°19 du PCE. Elles font référence aux orientations A-1 « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux », A-2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives » et C-2 du SDAGE « Limiter le ruissellement en

zones urbaines...pour réduire les risques d'inondation... » et aux dispositions A-1.1 « Limiter les rejets », A-2.1 « Gérer les eaux pluviales » et C-2.1 « Ne pas aggraver les risques d'inondations ».

- [Cachy : Mare, rue Guynemer :](#)

Il s'agit d'une mare qui reçoit les eaux pluviales urbaines. Cette mare est importante dans son fonctionnement hydraulique puisqu'elle est l'unique exutoire d'un bassin versant urbain important. (surface déconnectée = 1 ha) en favorisant le développement de la biodiversité.

Elle est à restructurer complètement

- Abattage d'arbres dangereux qui permettront la réouverture du site afin de restaurer une diversité d'habitats, de rétablir la luminosité sur les plans d'eau
- Reprise et confortement des berges avec plantation de plantes héliophytes pour le développement de la biodiversité
- Curage de la mare pour retrouver un volume de marnage supérieur (le débordement de la mare crée des inondations récurrentes de la route traversant le village)

Une fois la mare restaurée, les plantations seront entretenues régulièrement par la CCVS.

Cette action est inscrite sous l'opération n°28 du PCE. Elles font référence aux orientations A-1 « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux », A-2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives » et C-2 du SDAGE « Limiter le ruissellement en zones urbaines...pour réduire les risques d'inondation... » et aux dispositions A-1.1 « Limiter les rejets », A-2.1 « Gérer les eaux pluviales » et C-2.1 « Ne pas aggraver les risques d'inondations ».

- [Lahoussoye : Mare, rue de l'église :](#)

Il s'agit d'une mare qui reçoit les eaux pluviales urbaines. Cette mare est importante dans son fonctionnement hydraulique puisqu'elle est l'unique exutoire d'un bassin versant urbain important. (Surface déconnectée = 0,9 ha)

De plus, l'exutoire du trop-plein de la mare doit être réalisé (canalisation + fossé en milieu boisé en domaine privé)

Elle est à restructurer complètement

- Abattage d'arbres
- Reprise et confortement des berges avec plantation de plantes héliophytes (le développement de la biodiversité)
- Curage de la mare pour retrouver un volume de marnage supérieur
- Suppression de plantes invasives

Une fois la mare restaurée, les plantations seront entretenues régulièrement par la CCVS.

Cette action est inscrite sous l'opération n°29 du PCE. Elles font référence aux orientations A-1 « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux », A-2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives » et C-2 du SDAGE « Limiter le ruissellement en zones urbaines...pour réduire les

risques d'inondation... » et aux dispositions A-1.1 « Limiter les rejets », A-2.1 « Gérer les eaux pluviales » et C-2.1 « Ne pas aggraver les risques d'inondations ».

Fouilloy : Création d'un exutoire au réseau eau pluviale :

Il s'agit d'un rejet du réseau pluvial qui s'effectue dans une zone humide (Marais de Fouilloy).

Le but est de créer une zone de rejet végétalisée et de planter des plantes héliophytes pour le développement de la biodiversité.

Les travaux consistent à :

- Abattage d'arbres et débroussaillage de la zone
- Terrassement de la zone d'infiltration sur 0,5 à 1m de profondeur
- Plantation de plantes héliophytes pour le développement de la biodiversité
- Mise en place de récupération de déchets à l'exutoire

Une fois le site restauré, les plantations seront entretenues régulièrement par la CCVS.

Cette action est inscrite sous l'opération n°30 du PCE. Elles font référence aux orientations A-1 « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux », A-2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives » et aux dispositions A-1.1 « Limiter les rejets », A-2.1 « Gérer les eaux pluviales ».

Corbie : Renaturation de la place Jean Catelas :

En 2022, la commune de Corbie a engagé dans le cadre de ce programme une étude pré-opérationnelle de requalification des espaces publics du centre-ville. Cette étude a abouti à la production d'un schéma directeur des dynamiques stratégiques à l'échelle du centre-ville.

Le périmètre d'étude s'établira sur l'ensemble du périmètre de l'hyper centre-ville, en particulier le secteur s'articulant autour de la place Jean Catelas, constitué des rues et place suivantes :

- Place Jean Catelas;
- Rue du Général De Gaulle;
- Rue Sadi Carnot;
- Rue du 4 septembre;
- Rue Charles Ducamps.

La maîtrise d'œuvre a pour mission de renaturer la place très minéralisée en créant des îlots de fraîcheur. Ceci doit permettre la gestion intégrée des eaux pluviales actuellement gérée par le réseau.

Cette action est inscrite sous l'opération n°30 du PCE. Elles font référence aux orientations A-1 « Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes dans les milieux », A-2 « Maîtriser les rejets par temps de pluie des surfaces imperméabilisées par des voies alternatives » et aux dispositions A-1.1 « Limiter les rejets », A-2.1 « Gérer les eaux pluviales ».

LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DE SOLS

Deux études ont été menées sur 12 bassins versants et 21 communes de la CCVS en 2022 (opérations 24 et 43 du PCE).

Après des diagnostics agricoles et des propositions d'actions visant à limiter les ruissellements sur les bassins versants ruraux inondant les communes, la concertation agricole du bassin versant de Warloy-Baillon a débouché sur un aménagement acceptable moyennant un dédommagement des exploitants. La concertation avec les propriétaires va débuter en mars 2025.

Sur les autres BV, les premières concertations agricoles ont débuté en février 2025 pour un mois.

Ces actions prévues en 2025 à 2028 font référence aux orientations C-2 « Limiter les ruissellements en zones urbaines et rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion de sols et coulées de boues » et C-3 « Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants » et à la disposition C-3.1 « Privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versants » .1 du SDAGE.

EAU POTABLE

- Organisation de l'alimentation en eau potable

Le territoire sur lequel la CCVS est compétente en eau potable s'étend sur 24 communes soit environ 15 000 habitants (7 900 abonnés).

8 UDI, 5 ouvrages de production, 7 réservoirs de stockage et 176,5 kilomètres de réseau d'eau potable, le composent :

UDI de Corbie :

Communes : Aubigny, Bonnay, Bussy Les Daours, Corbie, Daours, Fouilloy, Hamelet et Vecquemont

Ouvrage de production : Captage de Mont Villermont à Corbie : 600 à 650 000 m³ d'eau produit/an (en baisse depuis quelques années)

Ouvrages de stockage d'eau potable : Réservoir de Mont Villermont : 800 m³, réservoir route de Bray : 2 x 500 m³

Qualité de l'eau au captage : Moyenne des analyses réalisées au cours de l'étude sur le captage (octobre 2024)

Nitrates : 35 mg/l

Total Phytosanitaires : 0,72 µg/l dont Chloridazone-Desphényl : 0,48 µg/l, Chloridazone-Méthyl-Desphényl : 0,14 µg/l, Chlorothalonil R471811 : 0,33 µg/l et Chlorothalonil SA R417888 : 0,016 µg/l

UDI de Treux :

Communes : Heilly, Méricourt l'Abbé, Ribemont et Treux

Ouvrage de production : Captage de Treux : 256 400 m³ d'eau produit/an dont 149 500 m³ vendu

Ouvrage de stockage d'eau potable : Réservoir de Treux : 500 m³

Qualité de l'eau au réservoir de Treux :

Nitrates : 41,0 mg/l

Total Phytosanitaires : 0,55 µg/l dont Chloridazone-Desphényl : 0,43 µg/l et Chloridazone-Méthyl-Desphényl : 0,12 µg/l et Chlorothalonil R471811 : 0,64 µg/l

UDI de Vaux sur Somme :

Communes : Sailly Le Sec, Vaire sous Corbie et Vaux sur Somme

Ouvrage de production : Captage de Vaux sur Somme : 67 000 m³ d'eau produit/an

Ouvrage de stockage d'eau potable : Réservoir de Vaux sur Somme : 1 x 200 m³ + 2 x 100 m³

Qualité de l'eau au captage de Vaux/Somme :

Nitrates : 28,9 mg/l

Total Phytosanitaires : 0,34 µg/l dont Chloridazone-Desphényl : 0,11 µg/l et Chloridazone-Méthyl-Desphényl : 0,02 µg/l et Chlorothalonil R471811 : 0,19 µg/l

UDI de Hénencourt :

Communes : Baizieux, Bresle et Hénencourt.

Ouvrage de production : Captage de Hénencourt : 47 000 m³ d'eau produit/an dont 7 300 m³ vendus

Ouvrage de stockage d'eau potable : Réservoir de Hénencourt : 100 m³.

Le réservoir de Baizieux (100 m³) est abandonné en 2024 suite aux travaux de réhabilitation du réservoir d'Hénencourt et au renouvellement de la canalisation entre Hénencourt et Baizieux.

Qualité de l'eau au réservoir d'Hénencourt :

Nitrates : 34,8 mg/l

Total Phytosanitaires : 0,45 µg/l dont Chloridazone-Desphényl : 0,37 µg/l et Chloridazone-Méthyl-Desphényl : 0,08 µg/l

UDI de Cerisy, Chipilly et Morcourt alimentée par la CC du pays du Coquelicot

Communes : Cerisy, Chipilly et Morcourt.

Ouvrage de production : Captage de Chipilly : 60 850 m³ d'eau acheté/an

Ouvrage de stockage d'eau potable : Réservoir de Cerisy : 250 m³

UDI de Saily Laurette

Commune : Saily Laurette

Ouvrage de production : Captage de Saily Laurette : 22 200 m³ d'eau produit/an

Ouvrage de stockage d'eau potable : Réservoir de Saily Laurette : 80 m³

Qualité de l'eau au réservoir de Saily-Laurette :

Nitrates : 22,4 mg/l

Total Phytosanitaires : 0,16 µg/l dont Chloridazone-Desphényl : 0,08 µg/l et Chloridazone-Méthyl-Desphényl : 0,03 µg/l et Chlorothalonil R471811 : 0,13 µg/l

Commune de Pont-Noyelle alimentée par Amiens Métropole

Commune : Pont-Noyelle

Ouvrage de production : Amiens Métropole : 43 600 m³ d'eau acheté/an

Ouvrage de stockage d'eau potable : Néant

Commune de Lamotte-Brebière alimentée par Amiens Métropole

Commune : Lamotte-Brebière

Ouvrage de production : Amiens Métropole : 11 800 m³ d'eau acheté/an

Ouvrage de stockage d'eau potable : Néant

- Rendement – ILP-ILC

Dès 2018, la communauté de communes a mené un diagnostic des réseaux et ouvrages eau potable qui a révélé des rendements faibles sur plusieurs unités de distribution d'eau potable.

Depuis, elle a mené deux campagnes de pose de compteurs de sectorisation pour surveiller les réseaux et détecter les secteurs fuyards. (Opération n° 12 du PCE)

Les données de l'année 2023 sont les suivantes :

BILAN HYDRAULIQUE - RAD 2023 - SOMME								
Contrat	PRODUITS	MED	FACTURES (Ramenés à 365 jours)	CONSOMMES AUTORISEES	LINEAIRE (km)	ILP	ILC	RENDEMENT (%)
	A (A'-A'')	D (A+B-C)	E'	H (E+F+G)	L	(J)/(MxL)	(H+C)/(365xL)	100x(H+C)/ (A'-A''+B)
CCVS UDI CORBIE	617 693	617 693	514 244	532 017	105,200	2,23	13,86	86,13
CCVS UDI TREUX	256 360	114 173	69 489	73 403	21,200	5,27	27,86	84,10
CCVS UDI VAUX sur SOMME	66 696	66 696	35 901	38 907	13,200	5,77	8,08	58,33
CCVS UDI SAILLY LAURETTE	22 230	22 230	15 560	16 916	4,200	3,47	11,03	76,10
CCVS UDI HENENCOURT - BAIZIEUX	46 927	39 645	27 308	36 391	12,400	0,72	9,65	93,07
CCVS LAMOTTE BREBIERE	0	11 810	9 909	11 510	2,900	0,28	10,87	97,46
CCVS PONT NOYELLE	0	43 608	32 940	34 143	6,500	3,99	14,39	78,30
CCVS CERISY CHIPILLY	0	60 851	35 229	45 322	10,900	3,90	11,39	74,48
TOTAL VDS	1 009 906	976 706	740 580	788 609	176,5	2,92	14,56	83,30

Le suivi des compteurs de sectorisation donne les données suivantes pour 2024 :

UDI	Secteur	Linéaire (km)	Consommation 2023 (m³)	Production annualisée 11/23 - 04/24 (m³)	Pertes (m³)	Rendement brut (%)	Groupement 1	Groupement UDI	ILP (m³/km/j)	ILC (m³/km/j)
HENENCOURT	HENENCOURT	3,93	7 604	7 674	70	99%	-	64%	0,05	5,30
	BAIZIEUX	6,08	14 884	23 457	8 573	63%	-		3,86	6,71
	BRESLE	3,25	4 820	11 677	6 957	41%	-		5,78	4,06
TREUX	TREUX	4,30	8 822	16 598	7 776	53%	-	68%	4,95	5,62
	MERICOURT L'ABBE	4,70	19 413	27 051	7 638	72%	-		4,45	11,32
	HEILLY	4,80	16 951	26 145	9 194	65%	-		5,25	9,68
	RIBEMONT SUR ANCRE	7,40	24 303	31 749	7 446	77%	-		2,76	9,00
PONT NOYELLE	PONT NOYELLES	6,50	32 940	43 608	10 668	76%	-	76%	4,50	13,88
LAMOTTE BREBIERE	LAMOTTE BREBIERE	2,90	9 909	11 810	1 901	84%	-	84%	1,80	9,36
CERISY	CHIPILLY	1,80	9 656	-	-	-	58%	62%	7,73	14,70
	CERISY	5,50	13 083	-	-	-	-		6,52	-
	MORCOURT	3,60	12 490	17 413	4 923	72%	-		3,75	9,51
SAILLY LAURETTE	SAILLY LAURETTE	4,20	15 560	22 230	6 670	70%	-	70%	4,35	10,15
VAUX	SAILLY LE SEC	5,60	14 319	21 867	7 548	65%	-	59%	3,69	7,01
	VAUX SUR SOMME	4,60	11 441	18 411	6 970	62%	-		4,15	6,81
	VAIRE SOUS CORBIE	3,00	10 141	17 554	7 413	58%	-		6,77	9,26
CORBIE	BONNAY	3,83	10 761	12 514	1 753	86%	-	78%	1,25	7,70
	LA NEUVILLE	8,16	35 770	49 064	13 294	73%	-		4,46	12,00
	CORBIE EST	11,30	46 160	114 194	68 025	40%	-		16,49	11,19
	CORBIE CENTRE + CAMPING	20,64	166 644	177 672	11 028	94%	-		1,46	22,12
	FOUILLOY	12,87	91 782	94 161	2 374	97%	-		0,51	19,54
	HAMELET	5,93	21 186	30 537	9 351	69%	-		4,32	9,80
	AUBIGNY	4,61	34 659	29 730	-4 929	116%	-		4,88	20,58
	DAOURS	11,20	32 326	63 161	30 835	51%	72%		2,91	7,91
	VECCHEMONT	5,60	20 399	20 864	465	98%	-		0,23	9,98
BUSSY LES DAOURS	4,99	16 341	21 200	4 859	77%	-	2,90	9,76		

A noter que certains compteurs de sectorisation régulièrement en panne de transmission de données ou de comptage seront changés en 2025 dans le cadre du Programme Pluriannuel de Renouvellement de notre délégataire du service Eau.

- Gestion

La collectivité a confié l'exploitation en concession sous forme d'affermage à un délégataire SUEZ Eau France jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle se réserve l'intégralité de l'investissement pour le renouvellement des réseaux et la réhabilitation de ses ouvrages.

- Qualité

(ARS : Agence Régionale de Santé

ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail

Vmax : Valeur Sanitaire Maximum)

DISTRIBUTION						
Perchlorate	2022		2023		2024	
	Nbre	Min	Nbre	Min	Nbre	Min
	Val	Val	Val	Val	Val	Val
Baizieux_Centre Bourg			1	2,1		
Bresle_Centre Bourg	1	3,6				
Chipilly_Centre Bourg	1	4,9				
Corbie_Centre Ville			1	3,9		
Corbie_La Neuville Les Corbie	1	3,4				
Daours_Centre Bourg			1	3,5		
Lamotte Brebiere_Centre Bourg			1	0	1	1,3
Mericroit l'Abbe_Centre Bourg			1	5,6		
Morcourt_Centre Bourg			1	5,2		
Pont Noyelles_Lotissement Route Frechencourt			1	0		
Sailly Laurette_Centre Bourg			1	4,7		
Sailly le Sec_Centre Bourg			1	3,2		
Treux_Centre Bourg	1	5,3				
Vaux sur Somme_La Briqueterie Ste Colette	1	3,5				
Vecquemont_Centre Bourg	1	3,3				

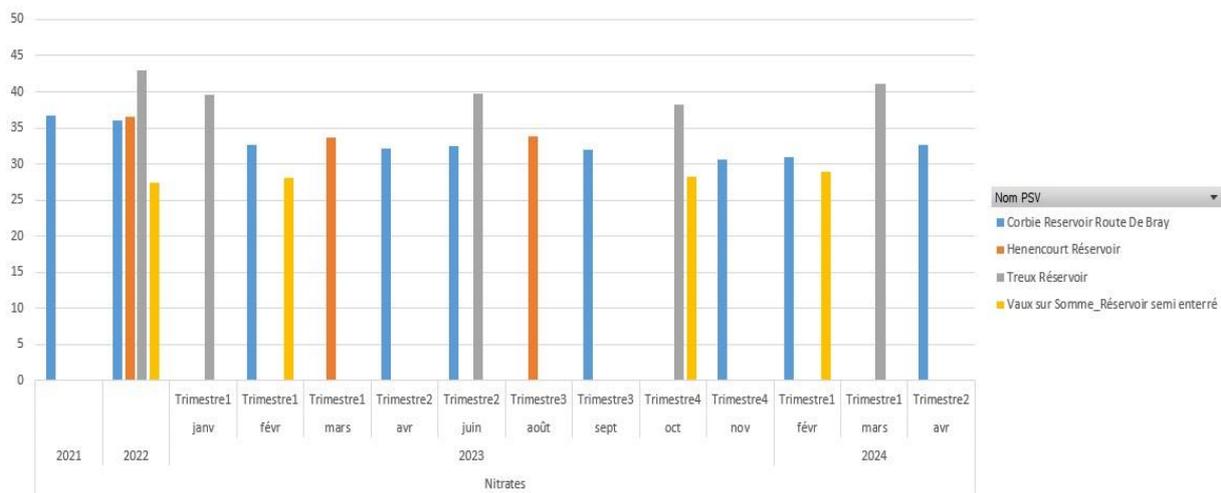
	Chloridazone Desphényl (Pertinent)											
	2022				2023				2024			
	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max
RESSOURCE EB												
Corbie Captage	5	0,25	0,32	0,43	4	0,06	0,37	0,88	3	0,17	0,28	0,41
Henencourt Captage	3	0,32	0,41	0,58	4	0,05	0,33	0,47	2	0,08	0,23	0,37
Sailly Laurette Captage	4	0,11	0,19	0,30	3	0,21	0,24	0,28	2	0,24	0,33	0,43
Treux Captage	3	0,38	0,42	0,44	4	0,15	0,38	0,49	2	0,24	0,28	0,31
Vaux sur Somme Captage	4	0,00	0,09	0,14	3	0,00	0,03	0,06	4	0,05	0,10	0,13
PRODUCTION												
Corbie Réservoir Route De Bray	2	0,31	0,36	0,40	2	0,29	0,31	0,34	1	0,28	0,28	0,28
Henencourt Réservoir	3	0,27	0,43	0,63	2	0,38	1,31	2,38				
Treux Réservoir	3	0,20	0,31	0,45	2	0,24	0,37	0,51	1	0,43	0,43	0,43
Vaux sur Somme Réservoir semi enterré									1	0,07	0,07	0,07
DISTRIBUTION												
Bresle_Centre Bourg												
Sailly Laurette Réservoir	2	0,13	0,21	0,28	2	0,14	0,22	0,29	1	0,08	0,08	0,08

	Chlorothalonil R471811 (Non Pertinent)							
	2023				2024			
	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max
RESSOURCE EB								
Corbie Captage	2	0,22	0,28	0,34	1	0,30	0,30	0,30
Henencourt Captage								
Sailly Laurette Captage								
Treux Captage								
Vaux sur Somme Captage					1	0,19	0,19	0,19
PRODUCTION								
Corbie Réservoir Route De Bray	2	0,14	0,20	0,27	2	0,32	0,35	0,38
Henencourt Réservoir	2	0,17	0,17	0,17	1	0,10	0,10	0,10
Treux Réservoir	2	0,24	0,33	0,43	1	0,64	0,64	0,64
Vaux sur Somme Réservoir semi enterré					2	0,12	0,15	0,17
DISTRIBUTION								
Bresle_Centre Bourg					1	0,13	0,13	0,13
Sailly Laurette Réservoir	2	0,18	0,18	0,18	1	0,13	0,13	0,13

	Chloridazone Méthyl Desphényl (Pertinent)											
	2022				2023				2024			
	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max	Nbre Val	Val min	Val Moy	Val Max
RESSOURCE EB												
Corbie Captage	5	0,09	0,14	0,26	4	0,04	0,10	0,13	3	0,04	0,10	0,14
Henencourt Captage	3	0,08	0,12	0,16	4	0,04	0,11	0,16	2	0,13	0,14	0,15
Sailly Laurette Captage	2	0,04	0,05	0,07	3	0,05	0,07	0,09	2	0,06	0,12	0,18
Treux Captage	3	0,08	0,11	0,16	4	0,06	0,11	0,15	2	0,06	0,06	0,07
Vaux sur Somme Captage	3	0	0,02	0,03	3	0	0	0	4	0	0,01	0,03
PRODUCTION												
Corbie Réservoir Route De Bray	2	0,107	0,1225	0,138	2	0,064	0,092	0,12	1	0,1	0,1	0,1
Henencourt Réservoir	3	0,08	0,1573	0,27	2	0,126	0,128	0,13				
Treux Réservoir	3	0,075	0,1077	0,16	2	0,083	0,085	0,087	1	0,164	0,164	0,164
Vaux sur Somme Réservoir semi enterré					1	0,022	0,022	0,022	1	0,017	0,017	0,017
DISTRIBUTION												
Bresle_Centre Bourg												
Sailly Laurette Réservoir	2	0,05	0,09	0,14	2	0,05	0,06	0,07	1	0,03	0,03	0,03

Instruction
N° DGS/EA4/2022/127
du 24 mai 2022

Métabolite de pesticide	Valeur définie par l'UBA (µg/L)
NOA Métolachlore	3,0
Chloridazone desphényl	3,0
Chloridazone méthyl desphényl	3,0
R471811 du chlorothalonil	3,0
ESA Flufenacet	1,0
N,N-DimethylSulfamide (NNDS)	1,0



PRODUCTION																
	Corbie Reservoir Route De Bray				Henencourt Réservoir				Treux Réservoir				Vaux sur Somme_Réservoir semi enterré			
	Nbre Val	Min val	Moy Val	Max Val	Nbre Val	Min val	Moy Val	Max Val	Nbre Val	Min val	Moy Val	Max Val	Nbre Val	Min val	Moy Val	Max Val
Nitrates	15	31	33	37	5	33	34	37	8	38	40	43	4	27	28	29

- Prix de l'eau

Les tarifs 2025 votés par le Conseil communautaire sont les suivants.

		Tarifs 2025	€ HT/m ³	120 m ³	Tarif hors redevances
UDI de Corbie	Abonnement Collectivité	15,1100 €	1,6839 €	202,07 €	1,68 € HT/m ³
	Part variable Collectivité	0,6763 €			
Aubigny, Bonnay, Bussy Les Daours, Daours, Corbie, Fouillois, Hamelet, Vecquemont	Abonnement Délégué	23,5200 €	1,6465 €	197,58 €	1,65 € HT/m ³
	Part variable Délégué	0,6857 €			
UDI de la Vallée de l'Ancre	Abonnement Collectivité	17,0600 €	1,6818 €	201,81 €	1,68 € HT/m ³
	Part variable Collectivité	0,6226 €			
Heilly, Méricourt l'Abbé, Ribemont sur Ancre, Teux	Abonnement Délégué	23,5200 €	1,6333 €	196,00 €	1,63 € HT/m ³
	Part variable Délégué	0,6857 €			
UDI de Hérencourt	Abonnement Collectivité	13,5700 €	1,6394 €	196,72 €	1,64 € HT/m ³
	Part variable Collectivité	0,6870 €			
Bresle, Baizieux, Hérencourt	Abonnement Délégué	23,5200 €	1,7202 €	206,42 €	1,72 € HT/m ³
	Part variable Délégué	0,6857 €			
UDI de Vaux sur Somme	Abonnement Collectivité	20,6300 €	1,6466 €	197,59 €	1,65 € HT/m ³
	Part variable Collectivité	0,5797 €			
Sailly Le Sec, Vaire sous Corbie, Vaux sur Somme	Abonnement Délégué	23,5200 €	1,6382 €	196,59 €	1,64 € HT/m ³
	Part variable Délégué	0,6857 €			
ex UDI de Cerisy	Abonnement Collectivité	14,9100 €	1,6978 €	203,73 €	1,70 € HT/m ³
	Part variable Collectivité	0,6334 €			
Cerisy, Chipilly	Abonnement Délégué	23,5200 €			
	Part variable Délégué	0,6857 €			
Lamotte Brebière	Abonnement Collectivité	7,0200 €			
	Part variable Collectivité	0,7800 €			
Sailly Laurette	Abonnement Délégué	23,5200 €			
	Part variable Délégué	0,6857 €			
Pont Noyelle	Abonnement Collectivité	21,2200 €			
	Part variable Collectivité	0,5797 €			
Morcourt	Abonnement Délégué	23,5200 €			
	Part variable Délégué	0,6857 €			

- Etudes diagnostiques et schéma directeur d'alimentation en eau potable

Avant de prendre la compétence eau potable, la CC Val de Somme a conduit une étude diagnostique des réseaux et ouvrages eau potable de 2017 à 2019 pour chacun des UDI de son territoire sauf le SAEP du Santerre.

Les différentes phases de l'étude étaient :

- Analyse du fonctionnement des services eau potable
- Quantités d'eau disponibles
- Rendement des réseaux
- Qualité des ressources
- Diagnostic génie civil des captages et réservoirs
- Etablissement de tous les plans réseaux
- Campagnes de mesures

- Estimation des temps de séjour, pression dans les réseaux
- Stratégie de gestion des réseaux
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable

A l'issue de l'étude, la CC Val de Somme a mis en place les actions prioritaires du Schéma directeur en réalisant :

- 2021 : L'interconnexion des communes de Cerisy, Chipilly et Morcourt depuis le captage de Chipilly appartenant à la CC pays du Coquelicot rendue nécessaire à cause de la mauvaise qualité de l'eau distribuée dans ces communes. (Opération 42 du PCE)
- 2021-2022 : Le renouvellement du réseau des communes de Lamotte-Brebière, Morcourt, Aubigny et Pont-Noyelle où des secteurs fuyards ont été décelés. (Opérations 41, 40, 49 et 36 du PCE P11)
- 2023 : Le renouvellement du réseau des communes de Cerisy, Vecquemont et Chipilly (Opération n° 46, 53 et 77 du PCE P11).
- 2024 : Le renouvellement du réseau entre les communes de Hénencourt et Baizieux et du réseau de Vaux sur Somme (Opération n° 78 et 70 du PCE P11)
- 2024 : Réhabilitation du réservoir de Hénencourt et abandon du réservoir de Baizieux (Opération n° 74 du PCE P11)

Enfin, un nouveau programme pluriannuel 2025-2028 a été lancé et le marché de travaux sera attribué en mars 2025. Ce programme a été élaboré en prenant en compte les critères de jugement suivants :

- Recensement de l'historique des Fuites
- Calcul des Secteurs les plus fuyards sur 2023/2024
- Suppression des matériaux de canalisations à risque (PVC et risque CVM)
- Simplification des réseaux
- Programme travaux du département sous RD
- Programme travaux voirie/assainissement de la CCVS
- Programme travaux connus des Concessionnaires divers
- [Programme de renouvellement des réseaux eau potable : Année 2025](#)

Le programme démarre en 2025 par les travaux suivants :

2025 → CORBIE : Lotissement des longues vignes : Secteur Corbie Est : Rendement 40,0%

Linéaire renouvelé : 1 554 ml :

Economie d'eau estimé : 25 641 m³/an

Coût estimé des travaux : 325 300 € HT, Coût estimé des dépenses : 358 000 € HT

2025 → RIBEMONT sur ANCRE : Route de Buire : Rendement 72,9%

Linéaire renouvelé : 230 ml - Economie d'eau estimé : 1 200 m³/an

Coût estimé des travaux : 88 500 € HT, Coût estimé des dépenses : 100 000 € HT

2025 → VAUX sur SOMME : Rue du calvaire : Rendement 65,0%

Linéaire renouvelé : 50 ml - Economie d'eau estimé : 260 m³/an

Coût estimé des travaux : 20 000 € HT, Coût estimé des dépenses : 22 500 € HT

Opération PCE P12 n°21

Ces travaux font référence à l'orientation B-5 « Rechercher et réparer les fuites dans les réseaux eau potable » et à la disposition B-5.1 « Limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution ».

Garantir une eau potable de qualité et en quantité satisfaisantes

- Etude DTMP

L'étude sur le captage de Corbie réalisée en 2023-2024, a eu deux objectifs :

- Ressource et Production

La CC Val de Somme possède un captage stratégique sur lequel une étude de redéfinition de son aire d'alimentation a été menée en 2023 et 2024.

Cette étude a eu deux objectifs :

- réévaluer les besoins en eau des communes de la CCVS et de s'assurer du potentiel de ce captage stratégique en vue de la sécurisation quantitative interne ;
- redéfinir l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité pour la mise en place d'un éventuel plan d'actions en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

L'étude a démontré que le captage de Corbie pouvait subvenir aux besoins en eau du territoire des communes de la vallée de l'Ancre et de la vallée de la Somme sans modifier la DUP.

L'aire d'alimentation du captage (AAC) de Corbie a été estimée à 7,44 km² et est située sur le territoire de 4 communes (Corbie, Bonnay, Lahoussoye et Pont-Noyelle).

On note une augmentation des nitrates dans l'eau de 22 à 34 mg/l de 1980 à 2024 et la présence de pesticides : Atrazine et ses métabolites en dessous du seuil (0,1µg/l), le métabolite du glyphosate, l'AMPA avec un dépassement du seuil et les métabolites du chloridazone (desphényl et méthyl-desphényl) en dessous de la valeur sanitaire transitoire (3 µg/l). On relève également la présence du Fénuuron depuis juillet 2023 qui nécessitera peut-être une dérogation de l'ARS de 3 ans pour la distribution d'eau du captage.

Suite à ce constat, la collectivité a décidé d'engager une étude DTMP sur l'aire d'alimentation du captage et ce, dès 2025. Cette étude d'un coût estimé de 30 000 € HT pour la partie non agricole est inscrite sous l'opération P12 n°35 du PCE.

Elle fait référence aux orientations B-1 « Poursuivre la reconquête de la qualité des captages et préserver la ressource en eau dans les zones à enjeu eau potable définies dans le SDAGE » et B-2 « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau et aux dispositions B-1.1 et 2 « Mieux connaître les aires d'alimentation de captage pour mieux agir », « Préserver les aires d'alimentation des captages » et B-2.1 « Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau » du SDAGE.

- Sécurisation quantitative interne des communes de la CC Val de Somme

Une première opération d'interconnexion entre l'UDI de Corbie, l'UDI de Vaux sur Somme et Sailly-Laurette est prévue en 2027 pour débiter la sécurisation des communes de la vallée de la Somme. (opération P12 n°14 du PCE)

Elle fait référence à l'orientation B-2 « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau et à la disposition B-2.1 « Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau » du SDAGE.

- [Sécurisation quantitative externe des communes de la CC Val de Somme](#)

Le projet de sécurisation des communes de la CC du Val de Somme (24) par le captage de Bussy-Les-Daours situé sur son territoire et appartenant à Amiens Métropole se poursuit.

Les études préalables (topographie, études de sols, ...) doivent être entreprises dès 2025. (opération P12 n°13 du PCE).

Elle fait référence à l'orientation B-2 « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau et à la disposition B-2.1 « Améliorer la connaissance et la gestion de la ressource en eau » du SDAGE.

GEMAPI

- [Taxation GEMAPI](#)

Depuis 2018, la CC du Val de Somme vote un produit de la taxe GEMAPI. En 2025, elle a fixé un produit de 360 000 € /an soit 13,34 € par habitant.

- [Projet de réaménagement du barrage hydraulique de la Chiers à Corbie](#)

La rivière Ancre est un affluent en rive droite de la Somme qui conflue à Aubigny. Le projet consiste à retrouver la continuité écologique du cours d'eau en supprimant le 1^{er} barrage en amont de la confluence : il s'agit du barrage des hauts-Fourneaux de la Chiers de La Neuville.

La suppression de ce ancien barrage hydraulique est programmé en 2025 avec l'accord du propriétaire privé et est estimé à 237 000 € HT.

Elle est inscrite sous l'opération P12 n°17 du PCE et fait référence aux orientations A-6 « Assurer la continuité écologique et sédimentaire », A-6.1 « Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale » du SDAGE

- [Projet d'aménagement du ruisseau des poissonniers à Corbie](#)

Le ruisseau des poissonniers est un bras de rivière alimenté par le canal de la Somme en amont de l'écluse de Corbie. Il est responsable des inondations d'un lotissement et d'un camping lors des grandes crues.

Après une étude menée par le Conseil Départemental de la Somme sur la maille hydraulique Corbie-Fouilloy, un scénario a été retenu. Celui-ci consiste à reprofiler le tronçon du ruisseau des poissonniers et à effacer le seuil de l'ancien moulin.

Les études de maîtrise d'œuvre doivent être lancées en 2025 pour des travaux en 2026.

Ces études sont estimées à 10 000 € HT.

Elle est inscrite sous l'opération P12 n°36 du PCE et fait référence aux orientations A-6 « Assurer la continuité écologique et sédimentaire », A-6.1 « Prioriser les solutions visant le rétablissement de la continuité longitudinale » du SDAGE.

- [Participation financière apportée aux travaux des associations syndicales de rivière](#)

La CCVS continuera à financer les associations syndicales de rivière de l'Hallue, Ancre section 1, Ancre section 2 et La Luce comme en 2024 suite aux conventions passées avec les AS.

Ces conventions visent à garantir que les missions de service public dont chacune des parties a la responsabilité, soient réalisées en vue d'atteindre l'objectif commun de restauration et de maintien du bon état écologique du réseau hydrographique.

Un nouveau plan de gestion de l'Ancre (Ancre1 + Ancre2) est en cours d'élaboration pour la période 2025-2029.

La convention public/public n'étant plus possible, la CCVS financera directement ses actions gemapiennes sur son territoire.

Les montants des travaux de restauration éligibles au financement de l'agence de l'eau s'élèvent à 87 000 € HT et d'entretien à 17 000 € HT.

Ces programmations sont inscrites respectivement sous les opérations P12 n°33 et P12 n°34 du PCE

- [Marais de Pont-Noyelle :](#)

En 2022, la CCVS a confié à l'AMEVA une étude du marais de Pont-Noyelle, couvrant une superficie de 45 Ha. L'inventaire s'est déroulé en mai-juin 2022.

Devant les problématiques de dégradation du milieu naturel (fermeture des milieux, envasement des plans d'eau, dégradation des berges, ...), les principaux enjeux du programme de travaux concernent la restauration des milieux afin de maintenir les pratiques des usages du site : pêche, chasse, promenade ... et l'ouverture du site au public.

Les montants des travaux de restauration et de communication/accès au public s'élèvent respectivement à 110 000 € HT et à 64 000 € HT.

Ces programmations sont inscrites respectivement sous les opérations P12 n°16 et P12 n°15 du PCE.

Ces travaux font référence aux orientations A-5 « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée » aux dispositions C-1.2 « Préserver, gérer et restaurer les zones naturelles d'expansion de crues » et C-3.1 du SDAGE « privilégier le ralentissement dynamique des inondations par la préservation des milieux dès l'amont des bassins versants »

[LUTTE CONTRE LES EAUX CLAIRES PARASITES SUR L'AGGLOMERATION DE DAOURS VECQUEMONT SUITE AUX CONCLUSIONS DE L'ETUDE DIAGNOSTIC](#)

Suite au jugement de conformité de la police de l'eau, la Communauté de Communes du Val de Somme a mandaté le bureau d'études Altéreo pour réaliser l'étude diagnostic de ce système d'assainissement.

Les conclusions de l'étude diagnostic ont révélé la nécessité de réaliser les travaux de :

- Création d'un nouveau poste de refoulement sente des primevères à Vecquemont en lieu et place de l'actuel poste de refoulement,

Ces travaux permettront de réduire les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration de Daours estimé à 200 m³/j. Ces travaux doivent permettre à la station d'épuration de ne plus être en surcharge chronique (inférieur au débit de référence fixé à 280 m³/j dans l'arrêté préfectoral du 16 août 2016).

Ces actions prévues en 2023 pour un montant de 210 000 € H.T., correspondent à l'opération 61 du précédent PCE et font référence à la disposition A-1.3 « améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.

TRAVAUX DE REFECTION ET DE REHABILITATION DU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES :

Dans le cadre de la surveillance et l'entretien des réseaux publics de collecte des eaux usées, des inspections visuelles et télévisuelles ont été menées. L'analyse de ces ITV a descélé des anomalies à reprendre essentiellement d'ordre structurel mais aussi avec des anomalies à reprendre type flaches jusqu'à 60%, sol visible par le défaut, ruptures, fissures ouvertes, modification du matériau de la canalisation (briquetage) qui contribueront à la lutte contre les ECPP.

Systematiquement, des investigations menées sur les réseaux ont mis en évidence certains branchements d'eaux usées responsables de l'entrée d'eaux pluviales dans le réseau. Un suivi de la mise en conformité des branchements est réalisé actuellement par les services de la Communauté de Communes.

Ces actions concernent les rues des marronniers, genêts, Gambetta, Emile Zola, 4eme DIC, Jean Jaurès, de l'abeille, Victor Hugo, 11 novembre 1918, Anatole France, Paul Domisse et Thiers, place de la république, chemin de halage et de Lamotte-Warfusée à Fouilloy.

Ce programme de travaux fait l'objet d'une inscription sur les années 2025 à 2028 à hauteur de 2 500 000 €/H.T./an et font référence à l'opération PCE P12 n°1 et à la disposition A-1.3. « Améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.

EXTENSION COLLECTE EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE BONNAY

Dans un souci de protection de l'environnement (discussion en cours avec l'EPTB AMEVA sur l'existence de ZEE de cette commune qui borde l'Ancre), la Communauté de Communes du Val de Somme a décidé la mise en œuvre d'un assainissement collectif sur la commune de Bonnay. En effet, cette commune est traversée par l'Ancre et est dotée de zones humides, avec parfois une nappe sub-affleurante.

Un ouvrage de transfert des eaux usées permettra le transfert des effluents collectés sur la commune de Bonnay vers le réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Corbie. Les eaux usées de Bonnay seront traitées à la station d'épuration de Corbie.

Cette commune a fait l'objet d'un zonage d'assainissement collectif suite à l'enquête publique réalisée en 2023.

La modification du zonage d'assainissement des eaux usées a porté sur :

- Le zonage du centre bourg de la commune en assainissement collectif, soit 114 habitations,
- Le maintien du reste du territoire communal en assainissement non collectif.

Ces actions prévues en 2025 correspondent aux opérations PCE P12 n°5 et 6 et font référence à la disposition A-1.3 « améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE PONT-NOYELLE

La station d'épuration de Pont-Noyelle, construite en 1978, traite les effluents des communes de Querrieu et de Pont-Noyelle, soit 1 523 habitants (INSEE, 2017).

Suite au jugement de non-conformité émis par les services de la police de l'eau, la Communauté de Communes du Val de Somme a mandaté le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration de Pont-Noyelle.

Il est prévu la construction d'une station d'épuration par boues activées en aération prolongée.

Ces travaux permettront de :

- Respecter les niveaux de rejet définis dans l'arrêté d'exploitation,
- De requalifier la station d'épuration à 1 980 E.H.

Ces actions prévues en 2025 pour un montant de 2 850 000 € H.T., correspondent à aux opérations PCE P12 n°7 et 19 et font référence à la disposition A-1.3 « Améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.

ETUDE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CORBIE ET TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES ECPP SUR L'AGGLOMERATION DE CORBIE SUITE A L'ETUDE DIAGNOSTIC

Il est constaté une baisse régulière de la charge entrante à la station d'épuration de Corbie. Ce pourquoi, une étude diagnostic (schéma directeur) a été notifiée auprès du bureau d'études Verdi Ingénierie le 03 janvier 2022 dans le but de faire un état des lieux précis de la charge collectée sur ce système d'assainissement et de définir un programme hiérarchisé des aménagements à réaliser pour remédier aux insuffisances et anomalies.

Cependant, à l'issue de la phase 2, la collectivité a décidé de mettre un terme à cette étude diagnostic mandatée auprès de Verdi Ingénierie et a choisi de poursuivre cette mission avec le bureau d'études Altéréo dont l'objet est :

- Visite des ouvrages principaux (PR et DO) en présence du personnel exploitant,
- Reconnaissance de réseau via le levé de regards de visite (environ 80),
- Fonctionnement du réseau et problématiques connues, analyse des consommations et proposition d'une campagne de mesures,
- Suivi poste (sonde de niveau ou pinces ampérométriques + tarage) pendant 4 semaines,
- Suivi des déversements pendant 4 semaines sur ouvrage non télésurveillé,
- Suivi des précipitations pendant 4 semaines,
- Réalisation de campagnes de mesures,

- Localisation précise des sources d'apport,
- Définition du programme des travaux.

Les conclusions de l'étude diagnostic sont attendues pour fin d'année 2025. Une maîtrise d'œuvre en vue de réaliser les travaux proposés dans l'étude diagnostic sera engagée en 2026.

Cette étude diagnostic du système d'assainissement de Corbie fait référence à l'opération n° 60 du précédent PCE et à la disposition A – 1.3 « améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.

ETUDES DIAGNOSTICS DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE MARCELCAVE ET VILLERS-BRETONNEUX ET TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES ECPP SUR L'AGGLOMERATION DE MARCELCAVE ET VILLERS-BRETONNEUX SUITE AUX ETUDES DIAGNOSTICS

De 2020 à 2022, les services de la police de l'eau ont émis le jugement de conformité non-conforme suivant sur le système d'assainissement de Marcelcave :

- Jugement de conformité 2020 : P95 > Dréf,
- Jugement de conformité 2021 : 18 déversements > débit de référence notamment par pluviométrie élevée,
- Jugement de conformité 2022 : 48 déversements en tête < PC95 dont 32 < pluie mensuelle
 - PC95 > Qréf,
 - CBPO < CapNom

L'objet de cette étude diagnostic est de connaître les raisons de cette surcharge hydraulique.

En 2021 et 2022, les services de la police de l'eau ont émis les jugements de non-conformité suivants sur le système d'assainissement de Villers-Bretonneux :

- Jugement de conformité 2021 :
 - CBPO < CapNorm
 - PC95 < Qréf
 - 62 dépassements au point A2 et 16 déversements en tête de station alors que le PC95 et le débit de référence ne sont pas atteints.
- Jugement de conformité 2022 :
 - CBPO < CapNorm
 - PC95 < Qréf
 - A2 : 29 déversements en tête de station alors même que le PC95 et le débit de référence ne sont pas atteints.

L'objet de cette étude diagnostic est de connaître les raisons de cette surcharge hydraulique.

Les conclusions de ces études diagnostics des systèmes d'assainissement de Marcelcave et de Villers-Bretonneux sont attendues pour début d'année 2026.

Ces études diagnostics des systèmes d'assainissement de Marcelcave et de Villers-Bretonneux font référence à l'opération NO1 du précédent PCE et à la disposition A-1.3 « améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022 – 2027.

EXTENSION DE COLLECTE EAUX USEES ET CREATION STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE MORCOURT, ETUDE ENJEU MILIEU

Le système d'assainissement est constitué d'un réseau de collecte des eaux pluviales reprenant les branchements des rejets des fosses septiques de certaines habitations. La commune est classée en zonage d'assainissement non collectif (enquête publique et plan de zonage – étude ACTEA 2009). La population en 2016 selon l'INSEE est de 289 habitants.

En 2018, le bureau d'études Verdi ingénierie a réalisé une étude des eaux pluviales de cette commune. Il en résulte qu'il existerait 3 exutoires vers le milieu naturel. La présence d'avaloirs et de grille indique la collecte des eaux pluviales. Quant aux eaux usées, certains branchements permettent de supposer la collecte d'une partie des eaux usées. Certaines rues ne sont pas pourvues d'un réseau de collecte, comme la rue neuve, une partie de la rue de Cerisy, la rue de la mare et la rue de Péronne partie Est. Il semble donc existées, comme indiqué par la CCVS, des zones dont les eaux usées sont collectées par le réseau pluvial et d'autres non connectées à ce réseau.

Aucun poste de relèvement ni de déversoirs d'orage ne sont répertoriés. Les eaux unitaires sont rejetées au milieu naturel, dans les marais jouxtant le bourg.

Le milieu récepteur est composé des étangs puis de la Somme canalisée (FRAR57 Somme canalisée de la confluence avec le canal du nord à l'écluse n°13 Sailly aval). Cette masse d'eau est considérée comme fortement modifiée (SAGE Enjeu 2). Tous les exutoires se rejettent en zone inondable vers la Somme canalisée via les étangs Varice, les étangs du bas et le marais à vaches.

Par ailleurs, aucun traitement n'existe sur les exutoires.

Cette commune dispose de possibles enjeux environnementaux, tels que :

- Le patrimoine naturel de la Somme :

La commune se situe sur la masse d'eau souterraine de la craie de la moyenne vallée de la Somme. Des zones de type ZNIEFF I (méandres et cours de la Somme entre Bray-sur-somme et Corbie) et II (Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville) sont présentes sur le nord de la commune.

La masse d'eau souterraine est classée en « bon état » quantitatif et en « mauvais état » chimique. L'objectif fixé par le SDAGE est un bon état chimique en 2027.

Une zone Natura 2000 comprenant une zone spéciale de conservation (ZSC – Moyenne vallée de la Somme) au titre de la directive « Habitats, faune, flore » et une zone de protection spéciale au titre de la directive oiseaux (ZPS – étangs et marais du bassin de la Somme sur la base de l'inventaire ZICO) bordent également la commune.

La commune est également incluse dans un site RAMSAR (marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre).

Enfin, une zone humide est identifiée au nord de la commune.

- Les périmètres de protection de captage d'eau potable :

Il existe deux captages d'une profondeur de 36 et 50 m avec mesure de la qualité de l'eau brute depuis 2009 sur celui à côté du château d'eau (BSS000ECEM). Des puits privés sont également situés sur le village.

Ce pourquoi des discussions sont en cours avec l'EPTB AMEVA afin de savoir si cette commune peut être classée en ZEE ou en ZES, ce qui permettra ensuite d'étudier la faisabilité pour revenir à un assainissement collectif.

Ces études et frais liés au changement de zonage d'assainissement prévues en 2027 pour un montant de 15 000 € H.T., correspondent à l'opération P12 n°8 du PPE et font référence à la disposition A-1.3 « améliorer les réseaux de collecte » du SDAGE 2022-2027.